

Tout savoir sur les ordonnances Macron (2 jours)

Stage sur 2 jours pour disposer d'un panorama complet et maîtriser le fond de chaque ordonnance

Les ordonnances Macron touchent à des fondamentaux du droit du travail : la négociation collective d'abord avec de nouvelles règles d'articulation entre accords de branche et d'entreprise qui donnent la main à ce dernier niveau. Le droit des instances représentatives est complètement réécrit avec le CSE (comité social et économique) qui se substitue aux CE, DP et CHSCT. Enfin le droit de la rupture du contrat de travail est aussi touché. Un stage complet pour faire le point sur tous les bouleversements et leurs enjeux.

Objectifs

- Comprendre la portée des ordonnances
- Mesurer les enjeux au quotidien
- Se préparer au passage en CSE

Évolution du droit de la négociation collective

L'articulation branche/entreprise revue : enjeux sur les statuts collectifs
Flexibilité du contenu et de la périodicité des négociations obligatoires
Nouvelles règles pour négocier en entreprise en l'absence de délégué syndical
Sécurisation des accords collectifs : conditions, délais de contestation et enjeux
Régime « harmonisé » pour les accords primant sur les contrats de travail individuels.

Le comité social et économique

Configuration du CSE : tout ce que vous pourrez ou devrez renégocier.
Règles et processus électoral du futur CSE.
Le fonctionnement du CSE : commissions, réunions, expertises, budgets et moyens...
Les attributions du CSE : comment s'articuleront les missions des ex DP, CE et CHSCT ?
Le conseil d'entreprise instance négociée : que faut-il entendre par codécision ?
Quel avantages/inconvénients à choisir le conseil d'entreprise plutôt que le CSE ?

Nouveautés en matière de rupture du contrat et d'emploi

Cadre juridique assoupli, motivation et réparation du licenciement injustifié ou irrégulier.
Les ruptures conventionnelles collectives et le congé de mobilité.
Nouvelles dispositions en cas de transfert d'activité.
Evolution du droit de l'inaptitude.
Le recours aux CDD, CTT et aux contrats de chantier modifié.
Evolution de la réglementation sur le télétravail.

Déroulement du scrutin et proclamation des résultats

Déroulement du scrutin et quorum.
Le dépouillement des résultats au 1^{er} tour pour mesurer l'audience des syndicats.
L'attribution des sièges selon les résultats obtenus par chaque liste.
La communication des résultats.

Le nouveau compte pénibilité C3P devient C2P : qu'est ce qui change ?



1 jour



Juriste social
Possibilité de session intra toute l'année



1400 € nets
quel que soit le nombre de participants



200 € de remise pour les abonnés ALINÉA